

**Liste des questions fréquentes**

1. **Est-il obligatoire d’apposer une signature électronique dans sa réponse ?**

Non, le site vous signalera son absence mais cela n’influe en rien sur votre candidature.

Vous recevrez une notification automatique de dépôt des offres.

1. **Peut-on faire des propositions de regroupement de lots lorsque les contenus de plusieurs formations semblent similaires ou complémentaires ?**

Chaque lot doit être traité individuellement ; libre à vous de réaliser plusieurs réponses et de faire des retours si vous les estimez pertinents.

1. **L’annexe B (extrait d’un déroulé pédagogique) doit-elle être renseignée pour chaque lot ? Concerne t-elle l’ensemble de la formation (lot) ?**

L’annexe B doit être complétée pour chaque lot.

Seul un module de la formation (lot) doit être renseigné (description d’une heure ou d’une matinée de formation).

Le déroulé pédagogique complet sera à fournir dans son intégralité par les prestataires retenus dès confirmation de la session de formation (J-15). Tous les éléments sont détaillés dans le règlement et dans le cahier des charges.

1. **Peut-on répondre à un seul lot lorsqu’un domaine de formation en comprend plusieurs ?**

Les domaines de formation comprennent entre 1 et 7 lots.

Chaque lot est indépendant, la réponse peut donc porter sur un, deux voire la totalité des lots du domaine de formation concerné (cf *1-Règlement prestations de formation* : « Ce marché sera passé selon une procédure adaptée. Il prendra la forme d’un marché à bons de commande, (…) pour l’ensemble des lots.

1. **Les organismes de formation/ candidats retenus lors des précédentes consultations pour l’offre catalogue Trajectoires Tourisme sont-ils obligés de répondre pour 2023 avec tous les éléments justificatifs ?**

Oui, les organismes retenus lors des précédents appels d’offres et dont le(s) marché(s) est arrivé à échéance devront répondre à l’appel d’offre au même titre que les autres organismes/candidats et devront de ce fait renvoyer un dossier complet (avec tous les éléments demandés) afin que leur(s) proposition(s) puisse(nt) être étudiée(s) par la commission de sélection.

1. **Doit-on utiliser les documents fournis dans l’appel d’offres**

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme a mis à disposition des candidats plusieurs documents qui devront être utilisés dans la réponse en l’état pour pouvoir être éligibles et que la candidature soit étudiée.
Le candidat se verra retirer un point sur sa note finale en cas de non respect des documents.

Ils sont disponibles en téléchargeant le dossier.

1. **Doit-on forcément être datadocké ou Qualiopi pour répondre à la consultation ?**

Non, mais Auvergne Rhone Alpes Tourisme et Trajectoires Tourisme attachent une attention particulière à la qualité des prestataires retenus qui doivent s’engager à fournir tous les éléments nécessaires dans le cadre du référentiel Qualiopi.

Lien vers le référentiel Qualiopi <https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/documentation-et-publications-officielles/guides/guide-referentiel-national-qualite>

1. **L’appel d’offres mentionne département 63 et 69, les formations ne concernent que ces départements ?**

Non, le siège d’Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme est domicilié à Lyon (69) et un autre site est basé à Clermont-Ferrand (63).

Les formations sont programmées sur toute la région Auvergne-Rhône-Alpes soit potentiellement 12 départements.

1. **A quelles cibles sont destinées ces formations ?**

Les formations sont ouvertes en priorité aux professionnels du tourisme de la région Auvergne Rhone Alpes. Selon les thématiques certaines vont s’adresser à des métiers/postes spécifiques (chargé de communication, directeur, chargé de commercialisation…) ou à des structures spécifiques (offices de tourisme…).

Ces éléments sont indiqués dans l’Annexe 1 pour chaque lot dans la rubrique « Public visé ».

Libre aux prestataires qui souhaitent répondre d’affiner le public en fonction de leur connaissance du terrain et de leur proposition.

1. **La plateforme digitale permet-elle, comme d’autres plateformes de communiquer entre le formateur et les apprenants via un tchat et d’utiliser un tableau blanc sur l’écran ?**

Notre plateforme permet la communication entre les apprenants et les formateurs via un tchat ou un blog. En revanche, il est demandé aux formateurs d'utiliser leur.s propre.s outil.s de classe virtuelle intégrant bien souvent une fonction de tableau blanc.

1. **Est-ce possible de modifier les durées proposées pour les différents lots selon les compétences à développer ?**

Oui, la durée affichée est donnée à titre indicatif. Dans l’hypothèse où la durée prévue, ne serait pas en cohérence avec les objectifs indiqués, le prestataire pourra proposer une durée qui lui semble mieux adaptée au contenu pédagogique.

1. **QUID du tarif des formations sur-mesure, devront-ils être identiques aux formations dont les réponses seront sélectionnées (1 à 3 prestataires par lot) ?**

Les tarifs proposés dans les réponses retenues pourront être ajustés en fonction du besoin (changement dans la durée, lieu de la formation, modalité – présentiel/distance …)

1. **Doit-on inclure le prix de location de matériel spécifique nécessaire au volet "pratique" de la formation si elle se fait en présentiel ?**

Trajectoires Tourisme se charge de la location des salles et du matériel classiquement utilisé en formation (vidéoprojecteur, paper-board...). En revanche, le prestataire devra inclure, si nécessaire, dans sa proposition la mise à disposition de matériel spécifique telle que la location de matériel.

1. **Peut-on proposer plusieurs versions de la formation (en présentiel/ en distanciel et en blended avec des modules en e-learning) ? Est-ce nécessaire ?**

Oui, vous pouvez proposer d’autres formats pour une même offre de formation (présentiel, à distance, mixte, voire en blended learning) **en plus** du format initial précisé dans l’annexe 1.

1. **Pour les formations à distance ou mixte, peut-on présenter un tarif supérieur au tarif indiqué (entre 700 et 1200 euros la journée, prix constatés sur la marché de la formation continue en présentiel sur la région), sachant que  la production de modules e-learning augmente obligatoirement et considérablement le temps de conception ?**

Le tarif indiqué est une fourchette de prix pratiqués pour les formations en présentiel.

Pour les formations à distance, nous avons choisi de ne pas donner de fourchette de prix car celui-ci dépendra largement du type de ressources pédagogiques proposées.

1. **Si un candidat souhaite répondre à plusieurs lots, comment doit il procéder pour les documents et les offres qu’il souhaite faire ?**

Le site Achatpublic vous permettra de déposer votre proposition par lot. Vous disposez d’un espace de test si besoin et d’une assitance gratuite candidat.

Habituellement, vous téléversez dans un premier temps votre dossier de présentation puis votre offre par lot concerné. Nous vous conseillons de déposer en avance votre dossier pour ne pas être surpris par les aléas techniques éventuels.

1. **Concernant tous les documents à fournir, disposez vous de modèles à fournir (attestations sur l’honneur (attestation de vigilance/ attestations sociales et fiscales/ régularité del’emploi des travailleurs étrangers/casier judiciaire)? Si le candidat sous-traite, doit il également fournir ces éléments pour son sous-traitant ?**

Aucun modèle d’attestation sur l’honneur n’est mis à disposition par Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, les documents officiels (extrait de casier judiciaire du responsable légal du prestataire, attestation URSAAF…) seront quant à eux à fournir uniquement par les 3 prestataires retenus pour chaque lot lorsque ceux-ci auront été sélectionnés par la commission de sélection. Les sous-traitants sont aussi concernés par cette obligation.

1. **Votre plateforme digitale permet-il de réaliser des quizz et nuages de mots?**

Notre LMS (Learning Management System) permettra d’assurer une cohérence et une homogénéité dans les parcours de formation des stagiaires Trajectoires Tourisme. Il permettra également le tracking des activités. L’intervenant(e) devra en revanche utiliser ses propres outils digitaux (classes virtuelles, outils d’animation, sondages…) et ses outils informatiques (ordinateurs, caméra, micro) pour réaliser sa mission.

1. **Qu’en est il du nombre de participants par formation en présentiel ?**

Les sessions de formation en présentiel sont généralement ouvertes pour des groupes de 4-5 à 12 stagiaires. Néanmoins, s'il le souhaite, le prestataire peut faire des préconisations en termes de nombre minimum ou maximum de stagiaires.

1. **Sur les documents officiels souhaitez-vous une signature manuscrite ou électronique ?**

Lorsque la commission de sélection aura choisi les 3 meilleures propositions par lot, les prestataires concernés seront contactés et devront fournir tous les éléments officiels avec une signature manuscrite.

1. **Peut-on se regrouper entre plusieurs prestataires pour répondre à un lot ou plusieurs lots ?**

Oui, vous pouvez répondre en mobilisant l’expertise de plusieurs prestataires, sous forme de groupement ou de sous-traitance : libre à vous de sélectionner la formule qui vous correspond le mieux.